



## SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

### CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 11 juillet 2019

#### Délibération DB-165-2019

- **Objet : PLU de Plaine-Haute : Révision - arrêt du projet**

L'an 2019 le 11 juillet à 19h15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Claire DIOURON.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN-GROVALET.

#### MEMBRES PRESENTS

Marie-Claire DIOURON, Ronan KERDRAON, Thérèse JOUSSEAUME, Christian RANNO, Thibaut GUIGNARD, Christine METOIS, Gérard BLEGEAN, Jean-Marie MOUNIER, Michel HINAULT, Claude BLANCHARD, Gérard LE GALL, Adrien ARNAUD, Maurice BATTAS, Jean-Yves BERNARD, Jean-Luc BERTRAND, Marie-France BOULDE, Stéphane BRIEND, Françoise BROUDIC, Nadine CAZUGUEL-LEBRETON, Alain CROCHET, Pierre DELOURME, Miriam DEL ZOTTO, Jacky DESDOIGTS, Sylvie GRONDIN, Jean-Paul HAMON, Martine HUBERT, Bruno JONCOUR, Antony JOUAN, Michel JOUAN, Jérôme KERHARDY, Yannick LE CAM, Michel LE DUAULT, Françoise LE FUR, Brigitte LE GONIDEC, Fabrice LE HEGARAT, Alfred LE MEE, Hugues LESAGE, Pierre-Yves LOPIN, Gérard LOSQ, Bernadette MACHET, Marie MARCHAND, Christine MINET, Isabelle OGER, Christine ORAIN-GROVALET, Sylvia PAULIN VERDIER, Pascal PRIDO, Alain RAULT, André RAULT, Thierry SIMELIERE, Annie SIMON, Philippe SIMON, Jean-Pierre STEPHAN, Christian URVOY

#### MEMBRES SUPPLEANTS

Danielle EVEN, Georges NICOLAS

#### MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Mickaël COSSON à Marie MARCHAND, Loïc RAOULT à Christian URVOY, Rémy MOULIN à Yannick LE CAM, Louis EOUZAN à Maurice BATTAS, Jean-Marie BENIER à Ronan KERDRAON, Brigitte BLEVIN à Christine MINET, Armelle BOTHOREL à Christine METOIS, Jean-Luc COLAS à Françoise BROUDIC, Yann DREVES à Sylvie GRONDIN, Alain ECOBICHON à Alfred LE MEE, Françoise HURSON à Thérèse JOUSSEAUME, Maryse LAURENT à Philippe SIMON, Didier LE BUHAN à Martine HUBERT, Isabelle LE GALL à Alain RAULT, Joseph LE VEE à Thibaut GUIGNARD, Stéphane OLLIVIER à Pascal PRIDO, Elisabeth SEITE à Pierre DELOURME, Marcel SERANDOUR à Thierry SIMELIERE

#### MEMBRES ABSENTS

Saïd BENDARRAZ, Bruno BEUZIT, Christian DANIEL, Jean-Yves GUILLEMOT, Marie GUILLOU-TARRIERE, Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Françoise PELLAN

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de présents : 55

Nombre de votants : 73



**SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du jeudi 11 juillet 2019**

-----  
**Délibération DB-165-2019**  
-----

**Rapporteur : Monsieur Christian URVOY**

- **Objet : *PLU de Plaine-Haute : Révision - arrêt du projet***

**EXPOSE DES MOTIFS**

**I. Exposé**

***1 – 1 Le contexte***

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Plaine-Haute a été prescrite par délibération du Conseil municipal du 11 février 2016.

Suite à une phase d'études et de concertation, le projet de Plan Local d'Urbanisme de Plaine-Haute est désormais prêt à être arrêté.

En application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application des articles L.153-14 et suivants dudit code, ledit document doit être « arrêté » et communiqué pour avis aux personnes à consulter.

Suite au transfert de compétence en matière de PLU à Saint-Brieuc Armor Agglomération le 27 mars 2017 et à la délibération du 27 avril 2017 du Conseil d'agglomération validant la poursuite des procédures de PLU initiées par les communes, la révision générale du PLU de Plaine-Haute est donc poursuivie.

Un premier débat sur le PADD du PLU a eu lieu lors du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018, après avis du Conseil Municipal de Plaine-Haute du 14 mai 2018.

Suite aux remarques des Personnes Publiques Associées réunies le 27 mars 2019, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été modifié.

Le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD) MODIFIE a été validé par le Conseil d'Agglomération en date du 25 avril 2019 après avis du conseil municipal de Plaine-Haute le 5 avril 2019.

***1 - 2– Les objectifs de la révision du PLU de Plaine-Haute***

Si la commune de Plaine-Haute a pris la décision de réviser son Plan Local d'Urbanisme, c'est pour l'adapter aux nouveaux enjeux qui se posent pour le territoire, notamment :

✓ Prendre en compte les grands enjeux sociaux et environnementaux de notre époque, et participer aux efforts nationaux et internationaux destinés à les résoudre,

✓ Prendre en compte l'évolution législative et notamment la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR du 24 mars 2014 et la loi d'Avenir agricole du 13 octobre 2014,

✓ Mettre en compatibilité ce document avec le *Schéma de Cohérence Territoriale* du Pays de St-Brieuc approuvé le 27 février 2015,

✓ Mettre en compatibilité ce document avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé le novembre 2009 et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Baie de ST-BRIEUC.

Au niveau communal, la révision du PLU vise à permettre de :

- ✓ Poursuivre un urbanisme maîtrisé tout en veillant à une utilisation économe de l'espace et en permettant une mixité sociale et intergénérationnelle,
- ✓ Conserver et renforcer la qualité du cadre de vie local,
- ✓ Maintenir l'équilibre entre les zones urbaines denses, les zones urbaines moins denses et les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- ✓ Lutter contre l'artificialisation des terres,
- ✓ Développer les services et activités économiques,
- ✓ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune,
- ✓ Accentuer les pratiques de circulation douces afin de favoriser la mobilité durable,
- ✓ Préserver les sites, les milieux, les paysages naturels et les espaces remarquables,
- ✓ Identifier et protéger la trame de continuité écologique verte et bleue,
- ✓ Identifier et préserver les zones humides et les cours d'eau sur l'ensemble du territoire communal,
- ✓ Protéger la population face aux risques naturels auxquels le territoire communal est exposé,
- ✓ Conforter l'accueil des jeunes ménages,
- ✓ Préserver l'activité agricole,
- ✓ Ouvrir un large débat avec les habitants et acteurs socioprofessionnels de la commune afin de faire ressortir les grands enjeux et de choisir pour chacun d'eux les réponses adaptées.

### **1 - 3- Le contenu du PLU de Plaine-Haute**

Le projet de PLU se compose :

- du rapport de présentation
- du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- du règlement et documents graphiques (plans de zonage)
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- des annexes (dont les servitudes...)

- **Le rapport de présentation** (décomposé en 3 parties) :

- La partie 1 « Principales conclusions du diagnostic »
- La partie 2 « Etat initial de l'environnement »
- La partie 3 « Justification et explication du PLU » a pour objet de justifier les objectifs communaux pour le développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation et la traduction réglementaire.

- La partie 4 « Evaluation environnementale » a pour objet l'évaluation des incidences de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et liste les mesures mises en place dans le cadre du projet de PLU pour éviter, réduire, ou compenser ces incidences.

- **Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Le PADD s'articule autour des cinq grandes orientations suivantes :

- . Préserver l'identité du territoire
- . Maintenir une commune vivante
- . Maîtriser l'évolution de l'urbanisation
- . Conforter l'attractivité de la commune en termes de loisirs et tourisme
- . Renforcer l'intégration des constructions nouvelles dans leur contexte

- **Le règlement écrit et graphique**

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

**OAP centre - zones 1AUA, 1AUB et 2AUB**

- **Les annexes**

#### **1 - 4- La concertation**

##### **1<sup>er</sup> bilan de concertation**

Le 1<sup>er</sup> projet du PLU avait fait l'objet d'une concertation dont les modalités ont été fixées dans la délibération du conseil municipal de Plaine-Haute du 11 février 2016, à savoir :

- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la Mairie et tout au long de la procédure, d'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations et suggestions.
- La publication d'un avis dans le journal communal et sur le site internet de la Commune signalant le lancement de la procédure et expliquant comment en suivre l'avancement et comment s'exprimer.
- La tenue d'au moins deux réunions publiques, aux moments de l'élaboration du P.A.D. et avant l'arrêt du projet, qui permettront aux administrés de s'exprimer sur les orientations choisies par la municipalité.
- La création d'un comité technique composé d'élus, de personnes qualifiées (représentants de la profession agricole, commerçants...) ou détentrices d'une expertise pertinente pour éclairer la municipalité (associations...). La Commune pourra y ajouter toute autre initiative qu'elle juge pertinente pour favoriser une information et une concertation de qualité. Ce dispositif sera accompagné des mesures de publicité prévues par la loi.
- L'association et la consultation des différentes personnes publiques dans les conditions prévues aux articles L. 123-7 à L. 123-10 et R. 123-16 du Code de l'urbanisme.

Le détail de la concertation a été le suivant :

- 10 lettres ont été adressées à Mme le Maire de Plaine-Haute
- Mme le Maire, ainsi que le Service Urbanisme ont été particulièrement sollicités tout au long de la phase de concertation.
- Une information régulière a été publiée dans le journal municipal « Les nouvelles » et sur le site Internet de la commune
- 2 réunions publiques ont été organisées les :
  - 05/09/2016 à la salle des fêtes : cette réunion a été l'occasion de présenter aux habitants les enjeux de la révision du PLU et les étapes de la révision.
  - 26/06/2017 à la salle des fêtes : cette réunion a été l'occasion de présenter aux habitants le diagnostic territorial et le PADD. Cette réunion s'est terminée par un temps d'échange.

4 panneaux d'exposition ont été installés à la Mairie relatifs aux thèmes suivants :

- Les objectifs de la révision du PLU et les étapes de la révision
- Où en est le PLU et les grands enjeux
- Les points-clés du diagnostic de Plaine-Haute
- Les orientations du PADD

A chaque étape clé, il est précisé que les personnes publiques associées (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, chambre de Commerce, ...) ont participé à des réunions de travail, le 29 mai 2017, le 11 septembre 2017 et le 9 juillet 2018.

## 2<sup>ème</sup> bilan de concertation :

- Détail de la concertation
  - Une information régulière a été publiée dans le journal municipal « Les nouvelles » et dans la presse locale
  - 1 réunion publique a été organisée le 5 juin 2019 à la salle des fêtes : au cours de cette réunion, la traduction réglementaire du projet de PLU (règlement écrit et graphique et orientations d'aménagement et de programmation) a été présentée. Cette réunion s'est terminée par un temps d'échange.
  - 1 réunion avec les Personnes Publiques Associées le 27 mars 2019
  - 4 panneaux d'exposition en mairie

## II. Avis de la Commune

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal de Plaine-Haute, réuni en séance le 8 juillet 2019, a émis un avis favorable à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme tel que présenté en séance.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

**VU** le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 151-1 et suivants, L 152-9, L 153-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Plaine-Haute en date du 11 février 2016 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation ;

**VU** le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à Saint Brieuc Armor Agglomération en date du 27 mars 2017 ;

**VU** la délibération DB 153-2017 du 27 avril 2017 du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération, relative à la poursuite des procédures de PLU initiées par les communes ;

**VU** la délibération DB 204-2018 du 5 juillet 2018 du Conseil d'Agglomération sur le débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

**VU** la délibération DB-094-2019 du 25 avril 2019 du Conseil d'Agglomération sur le débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié (PADD) ;

**VU** le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Plaine-Haute en date du 8 juillet 2019 relative à l'avis sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** le comité de pilotage PLU urbanisme de St-Brieuc Armor Agglomération en date du 3 juillet 2019 ;

Le Bureau saisi en date du 27 juin 2019

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

**APPROUVE ET TIRE** le bilan de la concertation, ce bilan devant figurer au dossier d'enquête publique relative au projet de PLU ;

**ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de Plaine-Haute tel qu'annexé à la présente délibération ;

**TRANSMET** pour avis, le projet de Plan local d'urbanisme à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L.153-12, L.153-14, L.153-15, L.153-16, L.153-17 et R.153-4 du code de l'urbanisme et aux communes limitrophes ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2019

Reçu en préfecture le 15/07/2019

Affiché le

15 JUL 2019

ID : 022-200069408-20190711-DB\_165\_2019-DE

**DIT** que la présente délibération sera affichée au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération pendant un mois ;

**AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents.

Présents : 55

Pouvoirs : 18

Total : 73

Exprimés : 73

Voix Pour : 73

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



La Présidente,

Marie-Claire DIOURON

